

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSSSC-003_PSYC_M-D - Rapport d'amélioration continue

R : 15 – CAQ-240916

« Que le CAQ recommande au Senat academique d'accepter le **rapport d'amelioration continue** des programmes de Maitrise et Doctorat en psychologie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-200613). »

Vote sur R : 15	unanime	ADOPTÉE
-----------------	---------	---------

ADOPTÉE

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes de Maîtrise et Doctorat en psychologie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-200613). »

S1 SA

Date limite : s/o Date limite : s/o Reçu : 240531		Unité Conseil de faculté CAQ	Adopté : 240410 Reçu : 240410 Adopté : 240528 Adopté : 240916	
Adoptées au CGV-200613				
DÉCISION FINALE DU SCDP	ACTIONS PRISES	Partenaires, le cas échéant	Date d'adoption au Conseil de faculté	CAQ
Améliorations de la gestion du programme				
Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.	Le séminaire de thèse fait partie des cours qui sont recommandés à prendre le premier semestre à la maîtrise. Cependant, il fait partie des cours qui sont recommandés à prendre durant la session d'été de la première année dans le guide étudiant; nous maintenons la pertinence de faire ce cours seulement une fois que la formation quantitative/méthodologique (PSYC6502/PSYC6504) est terminée . De plus, en terminant le séminaire avant la fin de l'été, l'étudiant est en mesure de se concentrer immédiatement sur la collecte et les analyses pendant sa 2 ^e année.			Maintien du statu quo
Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.	Les étudiant.e.s des programmes de cycle supérieur ont l'opportunité de postuler pour des contrats de tutorat et d'assistantat de cours. Ils/elles sont aussi encouragés de postuler pour des demandes de financement auprès d'organismes externes tels que les grands conseils et de Recherche NB (qui finance également les demandes recommandées, mais non acceptées auprès des grands conseils).		S.o.	Maintien du statu quo
Projet de modifications mineures				
Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner ses activités afin d'améliorer le processus d'admission.	La FESR et le service de l'admission ont depuis revu les procédures d'admission pour d'arrimer le processus. Afin d'accélérer le processus d'admission, le CES a également délégué plusieurs responsabilités au service de l'admission telles que la vérification que le/la superviseur.e visé.e par la personne étudiante accepte l'encadrement. Le service de l'admission a aussi accepté de faire un refus automatique aux dossiers présentant des critères d'inadmissibilité tels que: •Demande d'admission avec une note inférieure à 2.8/4.3 ou l'équivalent pour les dossiers canadiens. •Demande d'admission avec une note inférieure à 12/20 ou l'équivalent pour les dossiers internationaux. •Demande d'admission sans baccalauréat ou l'équivalent; •Demande d'admission avec une licence de type professionnel; •Demande d'admission d'une université non reconnue; •Demande d'admission avec des disparités au dossier qui reflètent une fraude			Complétée

Que l'École de psychologie révise les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.	Les domaines connexes (criminologie, travail social, biologie, physique, etc.) sont encouragés de postuler une demande d'admission et leurs dossiers sont évalués avec parité selon les critères d'admission. Pour ceux dont une formation en méthodes quantitatives et/ou recherche en psychologie est minime, une propédeutique est exigée.			Complétée
	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION Pour être admis au programme de maîtrise en psychologie, la candidate ou le candidat doit : détenir un baccalauréat avec spécialisation en psychologie d'une université reconnue ou l'équivalent avec la moyenne exigée au règlement 22.1. Le baccalauréat avec majeure en psychologie peut également servir de base d'admission, toutefois, une propédeutique peut être exigée; avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais; être parrainé par une professeure ou un professeur habilité à diriger des travaux de recherche à la maîtrise; se soumettre aux exigences et aux procédures de sélection fixées par l'École de psychologie, notamment adresser au Service de l'admission une demande d'admission qui comporte le document supplémentaire suivant : une lettre d'intention dans laquelle est décrit son domaine d'intérêts en psychologie.La demande d'admission doit être reçue au Service de l'admission de l'Université au plus tard aux dates prévues par le règlement 23.6 pour l'admission en septembre de la même année.			
Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés.	Les étudiant.e.s des programmes du cycle supérieur auront maintenant l'opportunité (débutant pour l'année 2024-2025) de suivre un cours d'évaluation de programmes, PSYC6550 . Les cours obligatoires en méthodes quantitatives (PSYC6502) utilisent R au centre de tout apprentissage et les cours de stats avancées au premier cycle (PSYC4001) utilisent également une composante R comme préparatoire aux études supérieures.		210901	Complétée
Amélioration continue				
Que le CES de psychologie élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie universitaire.				Résultats d'apprentissage de programme (RAP) à élaborer d'ici le 31 mai 2028